



Régie intermunicipale
du service de sécurité incendie
des municipalités de
Tring-Jonction, Saint-Frédéric,
Saint-Jules et Saint-Séverin.

Ramonage de cheminée: plus qu'une simple affaire de brossage

Pour information

Caserne 5
Israël Dodier
Directeur incendie et chef
pompier

Téléphone : 418-389-5718
Israeldodier76@gmail.com



Source : Capsule-conseil CAA,
M. Stéphane Bouffard, de
l'entreprise ABC, membre du
réseau des entreprises
recommandées en habitation
de CAA-Québec



Plus de 1 200 feux de cheminée surviennent en moyenne chaque année au Québec. Ils représentent une source potentielle d'incendie de bâtiment qui pourrait causer d'importantes pertes matérielles et humaines. Par conséquent, il est important de confier l'installation d'un nouvel appareil de chauffage à un professionnel du domaine. Il faut également s'assurer d'un entretien régulier de l'appareil et de ses composantes.

Quoi et quand nettoyer?

- Les éléments du système d'évacuation (cheminée, tuyaux de raccordement et conduits de fumée) doivent tous être brossés aussi souvent qu'il le faut. Le Code national de prévention des incendies du Canada précise qu'une accumulation de plus de 3 mm de crésote ou de particules de suie sur leurs parois représente un risque potentiel d'incendie.
- Le système d'évacuation d'un appareil de chauffage au bois commande au moins un brossage annuel. La cheminée d'un poêle ou d'un foyer utilisé que quelques fois par année ne fait pas exception, car elle n'est pas moins invitante pour les oiseaux et autres bestioles en quête d'un endroit propice pour y mettre leur nid. Si on y brûle plus de 6 cordes par année, il faut prévoir un ramonage supplémentaire en mi-saison.
- La fréquence de ramonage d'une cheminée desservant un appareil au mazout (huile) est intimement liée à l'efficacité de chauffage de ce dernier, c'est-à-dire à sa capacité à brûler plus ou moins complètement le combustible, dans des conditions optimales. De plus, l'état de la cheminée a une incidence directe sur la capacité d'évacuer les gaz nocifs et la suie à l'extérieur. Pour les systèmes au gaz, il n'y a pas d'entretien périodique, sauf lorsqu'il est prescrit.
- Le ramonage se fait idéalement dès la fin de la saison de chauffage, soit au printemps ou en tout début d'été. À cette date, les dépôts sont plus faciles à déloger. Cela vous permet aussi d'avoir un peu de temps devant vous pour réparer ou remplacer les éléments endommagés que l'inspection-nettoyage a permis de découvrir. Enfin, les occupants seront moins exposés aux refoulements d'odeurs et de particules fines dans la maison durant la saison estivale alors que les courants d'air peuvent causer une inversion de tirage dans la cheminée.

Avec quoi devrais-je nettoyer?

- La brosse de ramonage doit être de forme et de grosseur adapté à la cheminée. Les brosses de polypropylène sont les plus populaires pour les cheminées préfabriquées ou les chemisages, flexibles ou rigides, en acier inoxydable, car elles ne laissent aucun dépôt métallique corrosif sur leur paroi intérieure. Il existe cependant des brosses de métal à brins fins homologuées pour ce type de cheminée ainsi qu'une grande variété d'autres modèles en acier destinés aux cheminées de maçonnerie.
- La brosse étant rattachée à des tiges de fibre de verre reliées par des embouts métalliques vissés, la plus grande prudence s'impose dans les cheminées préfabriquées comportant des angles prononcés (p. ex. 45°). Un brossage trop énergique risque d'endommager les raccords.
- Les bûches ou autres produits dits de ramonage vendus sur le marché n'éliminent en aucun cas la nécessité de procéder à un ramonage à la brosse. Au mieux, leur utilisation facilitera votre travail en fragilisant la suie et la crésote accrochées aux parois de la cheminée.